

(partie 1/2)

Circulaire n° 96-204 du 31 juillet 1996

(Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureaux DLC A 1 et A 4)

Texte adressé aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale.

Mise en oeuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège.

NOR : MENL9602213C

Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions est défini par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, art. 8 ([voir note FN5230P1011](#)), comme partie intégrante du droit à l'éducation. La rénovation des collèges engagée par le nouveau contrat pour l'école lui a donné un cadre.

Une éducation à l'orientation proposant une nouvelle démarche a été instaurée dans 362 collèges expérimentaux en classe de Cinquième, en 1995-1996. L'expérimentation étendue à tous les collèges à la rentrée scolaire 1996, se poursuit en classe de Quatrième dans les collèges expérimentaux et ainsi progressivement jusqu'à la fin du collège.

#### I. UNE NOUVELLE DÉMARCHE POUR L'ORIENTATION AU COLLÈGE

L'allongement de la scolarité reflète les aspirations nouvelles des familles et les besoins des milieux professionnels.

Le collège accueille désormais la quasi-totalité d'une classe d'âge. Il prépare les élèves à poursuivre des études dans les voies générale, technologique ou professionnelle des lycées, ou bien dans une formation en alternance hors statut scolaire. Les élèves du collège sont amenés à construire progressivement leur premier choix de formation. Il y a donc lieu de les aider à s'y préparer. Cette préparation impose une démarche éducative personnalisée, les choix d'orientation s'inscrivant désormais dans un contexte général évolutif et parfois difficile à appréhender : système de formation aux articulations complexes et variées, monde professionnel en mutation rapide.

Le choix de l'orientation des élèves résulte, pour l'essentiel, du résultat de l'interaction entre deux systèmes de représentation : représentation de soi, représentation de l'environnement socioprofessionnel.

Or, dans ces domaines, les élèves sont porteurs de représentations simplifiées et stéréotypées souvent erronées, qu'il convient de rectifier et d'enrichir par des actions appropriées qui ne peuvent se limiter à la simple remise d'une documentation.

Il s'agit donc de concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation.

En effet, la capacité de chaque élève à effectuer, le moment venu, des choix reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses aspirations et de l'environnement économique suppose la prise en compte, dans l'action pédagogique, de savoirs et de compétences dont l'acquisition fait ainsi partie intégrante des missions du collège.

Cependant, l'éducation à l'orientation n'évite pas la confrontation des désirs des élèves avec les exigences des formations et les contraintes de l'affectation. Elle prépare les jeunes à y faire face en les aidant à dégager au maximum leurs potentialités. Elle facilite la hiérarchisation et la diversification des solutions possibles.

#### II. LES OBJECTIFS VISÉS AU COLLÈGE

Les compétences que l'élève acquiert dans le cadre de cette démarche nouvelle seront mobilisables dès la fin du collège et utilisables au-delà. Il s'agit de :

Favoriser l'acquisition des compétences requises pour former des choix aussi autonomes que possible et pour les mettre en oeuvre selon des stratégies appropriées ;

Permettre à chaque élève d'élaborer en fin de collège un premier choix éclairé et adapté à ses capacités, intérêts et aspirations au regard des formations offertes.

Les compétences et connaissances attendues en fin de collège relèvent de trois domaines :

Une approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique ;

Les grandes lignes des systèmes de formation ;

La connaissance de soi.

Elles se composent, d'une part, de compétences transversales pouvant être acquises à travers toutes les actions éducatives, en particulier dans le cadre des disciplines, d'autre part, de compétences et de connaissances relevant de la démarche plus spécifique de l'éducation à l'orientation.

##### 1. COMPÉTENCES ET SAVOIRS TRANSVERSAUX

Savoir utiliser les sources d'information et de conseil.

Sélectionner des informations, en fonction de critères donnés, dans des situations de communication diverses (écrit, audiovisuel, multimédia, échanges oraux...).

Savoir s'auto-évaluer dans les domaines des méthodes de travail et des résultats scolaires.

Évaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (savoir faire des compromis et savoir prévoir des solutions alternatives).

Savoir travailler en équipe.

Savoir construire et utiliser des démarches d'observation.

##### 2. CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET REPRÉSENTATION DES MÉTIERS

Connaître les grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, quelques métiers qui les composent. A cet effet, dès la classe de Cinquième, les représentations spontanées seront remises en cause (en particulier celles qui sont liées aux stéréotypes concernant les formations ou métiers dits féminins ou masculins).

Utiliser une gamme variée de descripteurs pour observer et analyser une activité professionnelle.

Ordonner et classer les métiers selon différents critères.

Appréhender les effets des évolutions des techniques sur les activités professionnelles à travers quelques exemples.

Connaître quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.

Connaître l'organisation, les grandes fonctions et la vie des entreprises de tailles et de natures différentes.

Identifier les caractéristiques du marché de l'emploi et les conditions d'insertion par grands secteurs professionnels (plutôt au cycle d'orientation).

### 3. CONNAISSANCE DES SYSTÈMES DE FORMATION

Connaître le schéma général des voies de formation initiale, à temps plein, par alternance, continue.

Connaître les principaux diplômes.

Connaître l'organisation et le fonctionnement des voies d'études en lycée et en lycée professionnel et, pour chacune d'entre elles, les procédures d'orientation et d'affectation correspondantes, ainsi que les compétences attendues des élèves.

Connaître les ressources locales de la carte des formations.

### 4. CONSTRUCTION D'UNE REPRÉSENTATION POSITIVE DE SOI

Etre capable de s'auto-évaluer en termes de compétences et de connaissances sans se limiter aux seules capacités développées dans le cadre des apprentissages scolaires (prendre conscience de ce que l'on sait faire, être capable de valoriser ses réussites et d'analyser ses échecs).

Etre capable d'identifier et de hiérarchiser ses intérêts et ses aspirations personnelles.

Savoir intégrer la dimension temporelle inhérente à l'élaboration de tout projet (savoir anticiper, se projeter...).

Dans la perspective d'une prise de décision d'orientation autonome, être capable :

D'évaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (savoir apprécier les difficultés, les obstacles) ;

De faire des compromis ;

De prévoir des solutions alternatives.

### III. ORGANISATION

L'éducation à l'orientation ne constitue pas une discipline nouvelle qui viendrait se juxtaposer aux autres avec ses spécialistes. Elle prend appui sur l'ensemble des apprentissages pour développer chez le jeune des représentations plus justes.

#### 1. LE CADRE : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble des actions concourant à l'éducation à l'orientation constitue le programme d'orientation qui est partie intégrante du projet d'établissement. C'est la cohérence interne du programme qui donne son sens à chacune des actions et permet leur préparation, leurs diverses exploitations et leurs possibles prolongements.

Ce programme assure la complémentarité des actions et indique les progressions pédagogiques. Il est établi en relation avec les partenaires extérieurs. Il recense les actions de formation des personnels. Il prévoit une évaluation. Le programme et le projet du Centre d'information et d'orientation (CIO) doivent être conçus en articulation étroite, le CIO animant une réflexion dans le district et apportant un concours technique, méthodologique et documentaire aux établissements scolaires.

#### 2. LA PLACE DE L'ÉDUCATION A L'ORIENTATION

##### 2.1. *Au sein de la classe dans les enseignements*

Chacune des disciplines concourt à développer chez les élèves les compétences transversales mentionnées ci-dessus. En outre, les élèves découvriront la place, l'impact de ces disciplines dans le monde actuel et la façon dont elles participent à son développement. Il s'agit de faire comprendre le sens des apprentissages dispensés, afin que les élèves puissent les relier progressivement à un projet de formation et d'orientation personnelle. Toutes les occasions seront saisies dans le cadre des enseignements, pour aborder les objectifs définis ci-dessus.

Les enseignants des différentes disciplines aident les élèves en leur signalant leurs acquis et leurs lacunes par des pratiques d'évaluation formative, les encourageant à progresser et à construire une image positive d'eux-mêmes. Les bilans effectués périodiquement, et notamment en fin de cycle, constituent aussi une aide à une meilleure connaissance de leurs potentialités.

##### 2.2. *Dans les séquences spécifiques*

Les séquences spécifiques sont un temps privilégié qui permet aux élèves de prendre conscience de la cohérence des actions dispersées et de nature différente auxquelles

----- NOTES -----

\* FN5230P1011 :

Voir article 501-0 .

